



SMDE 24

Syndicat Mixte Des Eaux
de la Dordogne

J'  MON TERRITOIRE

Je préserve mon eau !



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022



ÉDITO



Le SMDE 24 a en charge la préservation et le développement de ce qui constitue l'avenir de notre existence : l'approvisionnement en eau potable de chacune et de chacun d'entre nous.

Compte tenu des changements climatiques auxquels nous sommes soumis, dont les conséquences sont, au niveau planétaire, des sécheresses intenses, de graves incendies, l'élévation du niveau de la mer, les inondations, la fonte des glaces polaires, les tempêtes catastrophiques, le déclin de la biodiversité et les pénuries d'eau, nous nous devons de préserver, à notre niveau de responsabilité au sein du syndicat départemental et de la Régie départementale, l'alimentation en eau potable des 170 000 abonnés de la Dordogne qui accordent leur confiance au SMDE 24.

L'été dernier en a été une preuve. Malgré la sécheresse que nous avons connue, nous n'avons pas manqué d'eau potable, contrairement à certains autres départements. Notre volonté, comme celle de l'ensemble des élus des 12 syndicats adhérents à notre collectivité, est d'approvisionner nos abonnés en « *une eau de qualité, en quantité suffisante et au prix le plus juste* ». C'est là une détermination qui est devenue, au fil des ans, une devise. Nous avons pris la décision de conforter cette volonté d'apporter notre contribution au « *développement durable* » par la création du schéma départemental de l'interconnexion. Cet investissement aura pour but de permettre à chacun de nos abonnés, où qu'il se trouve, d'être alimenté en eau potable par une autre ressource que la sienne, au cas où celle-ci manquerait d'eau ou subirait une pollution.

Le SMDE 24 est un syndicat départemental récent : il a été créé en 2010. Tous nos élus départementaux ont travaillé avec

un souci constant de l'efficacité au service de nos concitoyens. Devant l'évolution de la loi et le renforcement de la coopération intercommunale, nous avons accompagné nos adhérents dans l'évolution nécessaire de leur fonctionnement. Par le rapprochement d'un grand nombre des 54 syndicats qui assuraient la gestion de l'eau potable en Dordogne, nous avons pu aboutir à 17 entités, toutes fédérées par le SMDE 24, et dont 5 d'entre elles ont transféré la totalité de leurs compétences au Syndicat départemental. Le service public de l'eau potable nécessite une connaissance fine du territoire, c'est pour cela que le choix des travaux, le pilotage du budget et du prix de l'eau, ne relèvent pour nous que de la décision des élus locaux.

À travers ce fonctionnement solidaire, en tant qu'entité dédiée uniquement à l'eau, nous nous assurons que chaque euro versé par le consommateur est réinvesti pour assurer la bonne préservation des ressources et leur distribution.

Malgré les changements à venir, aussi bien en termes de ressource naturelle que de gouvernance des territoires, nous aurons à cœur de fédérer nos territoires, avec les meilleurs services possibles, pour travailler ensemble à une gestion durable de l'eau en Dordogne.

Vous êtes habitués à ouvrir votre robinet et l'eau coule. Ce document a pour objectif de vous présenter nos missions, au service de nos territoires, pour que cette eau puisse couler, aujourd'hui comme demain.

Marc Mattera
Président du SMDE 24
et de la Régie Des Eaux de la Dordogne

SOMMAIRE

//page 3

Nos adhérents

//page 4

Évolution du SMDE 24

//page 5

Fonctionnement et missions

//page 6

Gouvernance et organisation des services

//page 7

Projets 2023

//page 8-9

Organisation budgétaire

//page 10-13

Mission Protection du point de prélèvement

//page 14-15

Mission délégation et gestion de service public

//page 16-17

Mission secrétariat général eau potable

//page 18-20

RDE 24

//page 21

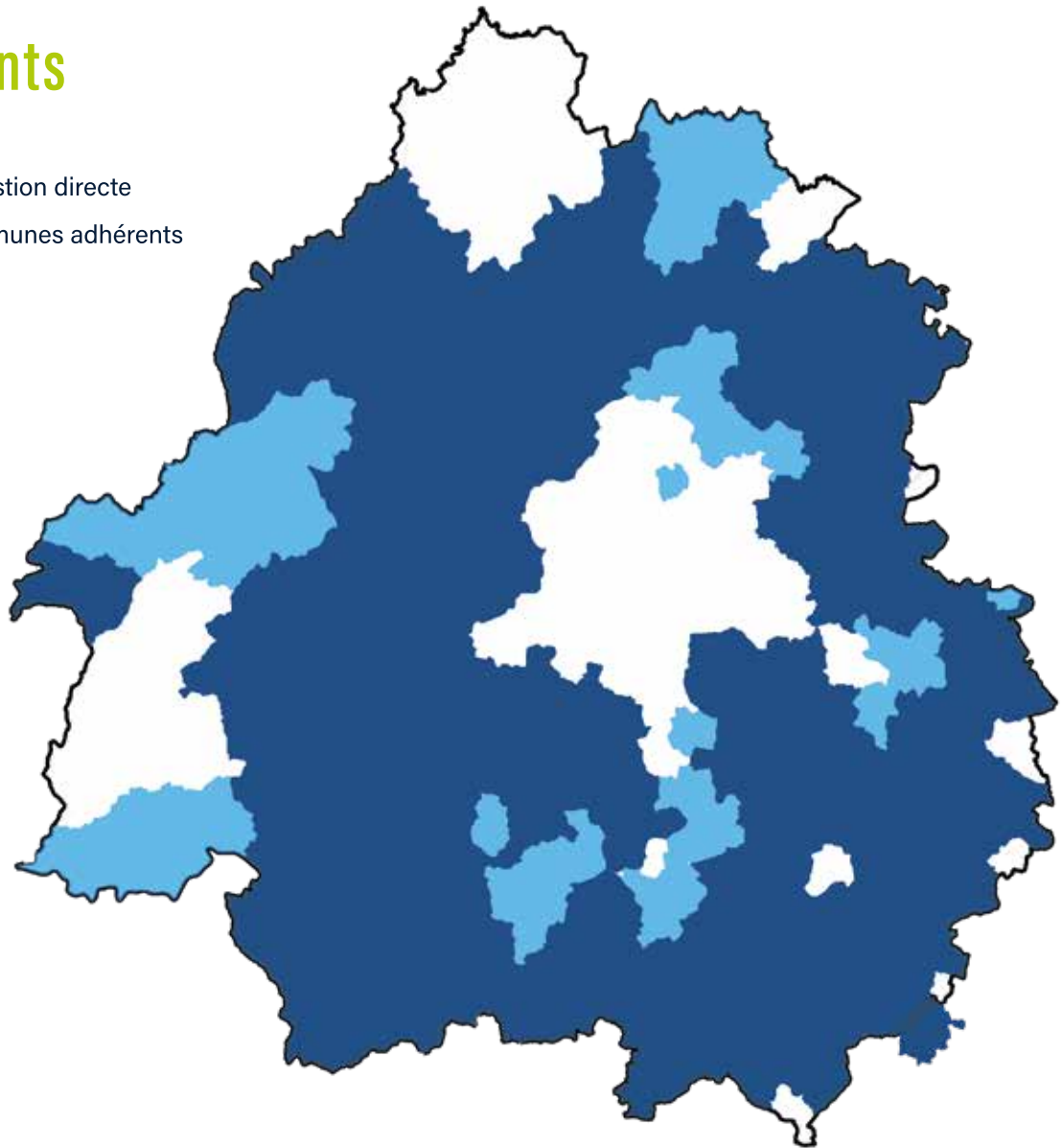
Les commissions territoriales en gestion déléguée

//page 22-23

Mission Assistance à Maîtrise d'Ouvrage /AMO

Nos adhérents

- Communes en gestion directe
- Syndicats et communes adhérents
- Non adhérents



69 COMMUNES EN GESTION DIRECTE

30 000 abonnés / 4 700 000 m³ produits / 2 300 km de réseau



11 SYNDICATS ADHÉRENTS

140 000 abonnés / 21 400 000 m³ produits / 11 500 km de réseau

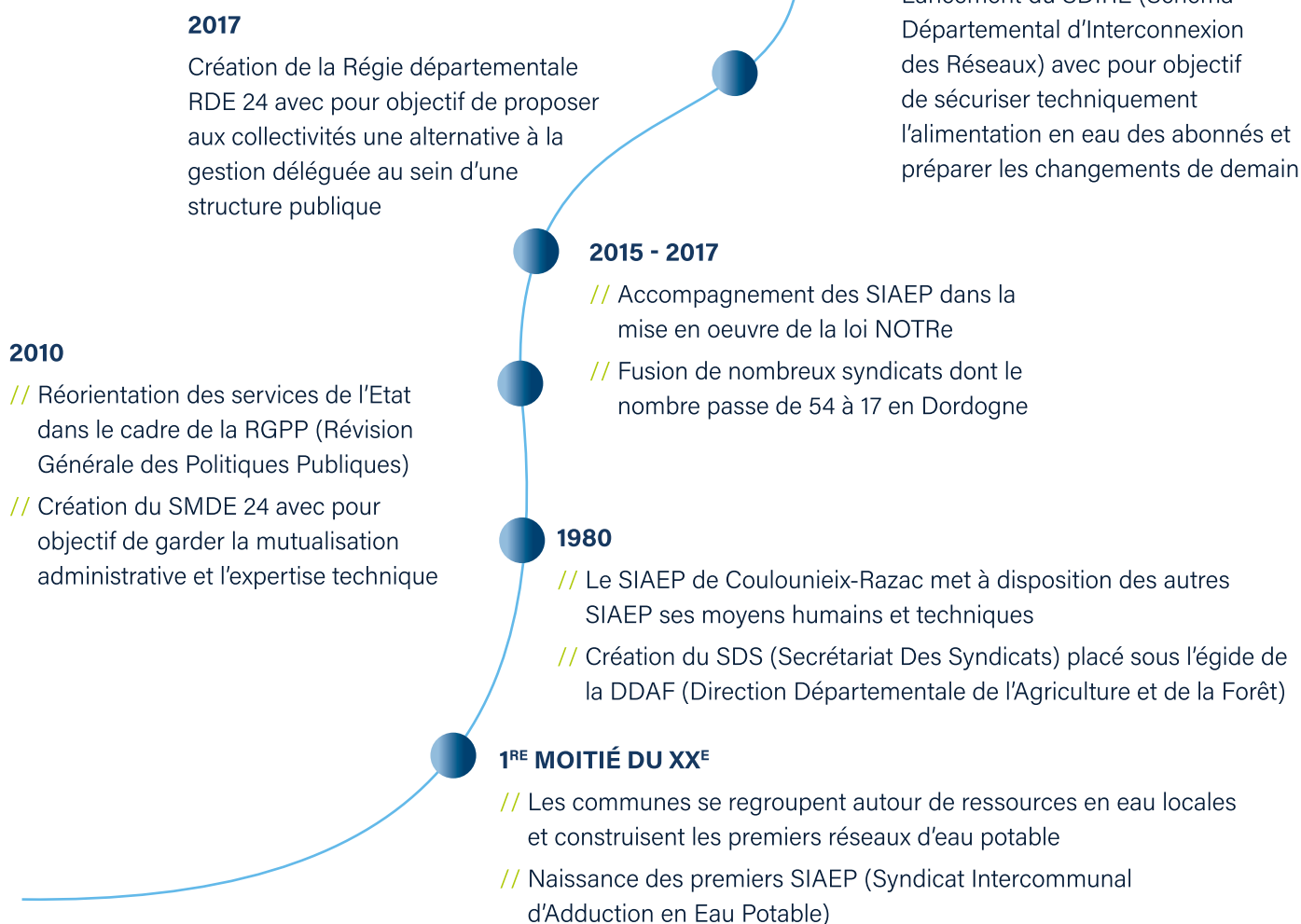


SMDE 24 / 430 COMMUNES

170 000 abonnés / 26 100 000 m³ produits / 13 800 km de réseau

L'ÉVOLUTION DU SMDE 24 DEPUIS SA CRÉATION

Un objectif de mutualisation depuis 40 ans



Le SMDE 24 apporte aujourd'hui à 430 communes en Dordogne :

- // Une mutualisation des moyens pour plus d'efficience
 - 14 agents (dont 5 ingénieurs et 1 technicien) pour 80 % du département
 - 14 M€ d'investissement avec 6% de fonctionnement
- // La préservation de notre bien vital
 - Compétence principale et obligatoire
 - Des moyens techniques uniques mis à disposition des acteurs locaux
- // Une Solidarité Urbain-Rural
 - Un objectif de qualité de service identique pour tous les abonnés
 - Une convergence tarifaire
 - Une capacité d'investissement accrue
- // Le maintien d'une décision locale
 - Parce que le service public de l'eau potable nécessite une connaissance fine du territoire
 - Pour que le pilotage du budget, du prix de l'eau, et les choix techniques dépendent des élus locaux

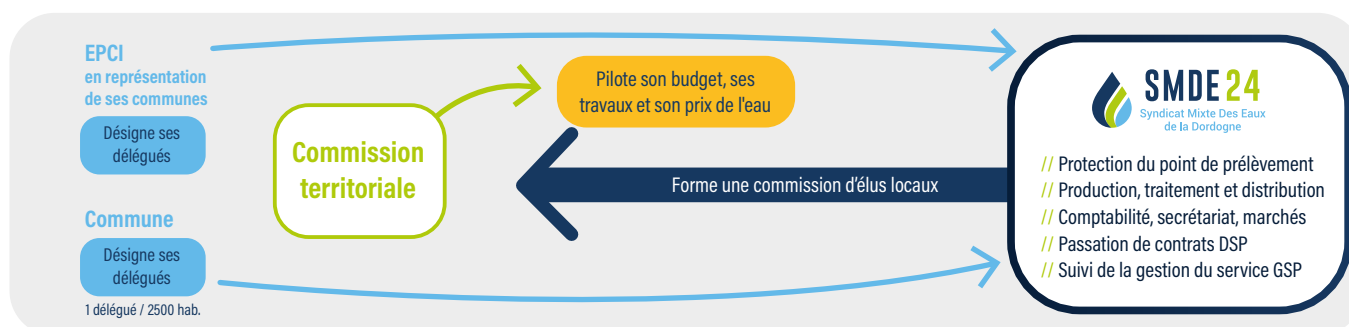
UN SYNDICAT À LA CARTE : FONCTIONNEMENT ET MISSIONS

Le fonctionnement du transfert de compétences au SMDE 24

// Adhérent au SMDE - Transfert partiel de compétences



// Fonctionnement général - Transfert total de compétences



Les missions exercées par le SMDE 24



Estelle
ESPALLIER

//Directrice générale



David
GONZALO

//Directeur adjoint



GOVERNANCE ET ORGANISATION DES SERVICES

La gouvernance du SMDE 24

Marc MATTERA
//Président

Jean DEMAISON
//1^{er} Vice président en charge de
l'Administration Générale

Jean-Paul DUBOS
//2^e Vice président

Alain OLLIVIER
//3^e Vice président

Laurent PEREA
//4^e Vice président en charge de
la CT RDE 24

Pascal PRUNIS
//5^e Vice président

Stéphane DOBBELS
//7^e Vice président

Gilbert DE MIRAS
//8^e Vice président en charge de
la CT Vélines

Guy DUPUY
//9^e Vice président en charge de
la CT du Bassin Ribérocis

Yannick LAGRENAUDIE
//10^e Vice président en charge
de la CT du Bois de la Côte

Christian BERTRAND
//11^e Vice président en charge
du CT de la Vallée de l'Isle

Albert POUQUET
//12^e Vice président

André ALARD
//Membre du Bureau

Bernard BEAUDRY
//Membre du Bureau

Samuel BOUSSEAU
//Membre du Bureau

Hervé DELAGE
//Membre du Bureau

Francis DUVERNEUIL
//Membre du Bureau

Francis LAFAYE
//Membre du Bureau

Lucas GUILLEMOT
//Membre du Bureau

Jean-Jacques MARTINOT
//Membre du Bureau

Jean-Louis PUJOLS
//Membre du Bureau

Christophe ROSSARD
//Membre du Bureau

Marie-Rose VEYSSIERE
//Membre du Bureau

L'organisation des services

Marc MATTERA
//Président

Laurent PEREA
//Président du conseil d'exploitation
de la Régie

Jean DEMAISON
//1^{er} Vice-Président

Estelle ESPALLIER
//Directrice générale

Mathieu RAYMOND
//Directeur RDE 24

David GONZALO
//Directeur adjoint

Daniel PARETOUR
//Ingénieur ressource

Guillaume LORETTE
//Hydrogéologue

Régie des eaux
de la Dordogne

Service Secrétariat
général et marchés

Service
Comptabilité

Service Gestion
du service public

Service Développement
territorial, prospective
et patrimoine

Service Protection et
gestion durable de la
ressource en eau

Responsable :
Mathieu RAYMOND

Responsable :
Estelle ESPALLIER
//Isabelle RONGIERAS
//Julie VIROL (40%)
//Valérie LACOSTE

Responsable :
Estelle ESPALLIER
//Virginie PUISSANT
//Patricia LEBRIAT
//Sandrine FILLEUR
//Stéphanie
PONSENARD
(50% - CT Vélines)

Responsable :
David GONZALO
//Fabien CHATAIN
//Julien GUISLAIN

Responsable :
Daniel PARETOUR
//Ingénieur Inter-
connexion

Responsable :
Guillaume LORETTE
//Céleste LOTTIGIER
//Julie VIROL (50%)

PROJETS 2023

Lancement du SDIRE

La Dordogne est structurée en plusieurs collectivités organisatrices du service de l'eau potable indépendantes qui permettent de satisfaire localement le prélèvement, le traitement et la distribution de l'eau pour leurs abonnés.

Les impacts des changements climatiques se font déjà sentir aujourd'hui et vont accentuer les pressions sur les ressources en période d'étiage. Enjeu majeur pour l'avenir du territoire, la prise de conscience est désormais réelle et implique qu'il faudra satisfaire les besoins en eau d'une population qui s'accroît et qui diversifie les activités économiques du territoire.

C'est dans une optique de sécurisation de l'alimentation en eau potable que le SMDE 24 propose de mettre en place un Schéma d'Interconnexion Départemental des Réseaux (SDIRE) afin de garantir une meilleure sécurisation de l'alimentation en eau potable pour la population du département de la Dordogne.

Concrètement, ce projet doit permettre d'aboutir à des interconnexions des réseaux d'eau potable entre les collectivités adhérentes au SMDE 24.



Agir pour une exploitation durable des ressources

Après un été 2022 marqué par des conditions climatiques difficiles et plusieurs incidents sur des ressources locales, le SMDE 24 souhaite accompagner techniquement ses adhérents et leurs délégataires vers une exploitation raisonnée des captages d'eau potable, et ainsi mieux appréhender la période sensible.

Pour chaque territoire, il s'agira d'identifier les ressources stratégiques, celles en secours ainsi que les interconnexions existantes, et d'assurer, en fonctionnement normal, des pompages les moins impactants possibles (démarrage progressif, moindre débit et temps de pompage plus long, volumes équilibrés sur plusieurs ressources).

Nous assurons également régulièrement le lien avec les services de l'Etat, qui peuvent également mettre en place les restrictions nécessaires.

Enfin, si un incident survenait, le SMDE 24 reste disponible, via son service d'astreinte 24/24, pour mettre à disposition ses moyens humains (conseil, cellule de crise, contact avec les services de l'Etat, etc) et techniques jusqu'à rétablissement d'un fonctionnement normal.

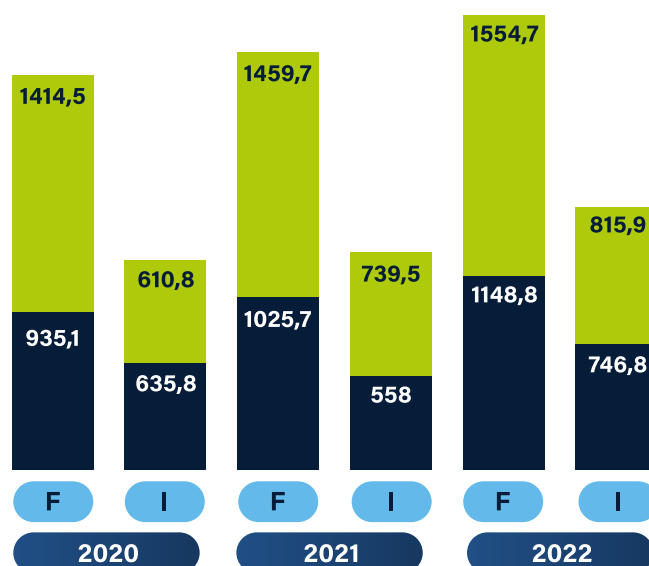


L'ORGANISATION BUDGÉTAIRE ET SON ÉVOLUTION

Le SMDE 24 dispose de 4 budgets en propre : le budget principal, le budget DSP Eau ainsi que les budgets eau et assainissement de RDE 24. Le SMDE 24 étant un EPCI dont la mission exclusive est la gestion de SPIC (Service Public à caractère Industriel et Commercial), la nomenclature utilisée est la M49 relative aux services d'eau et d'assainissement.

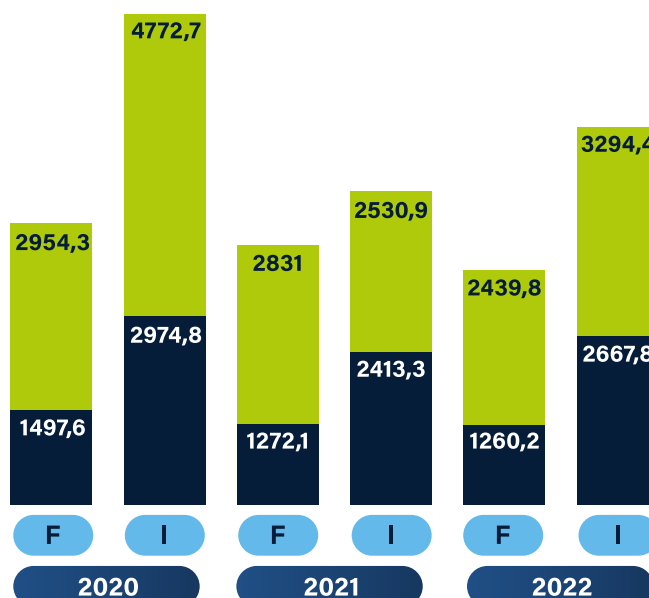
Budget principal

Le budget principal porte l'ensemble des charges (fonctionnement général, masse salariale...) ainsi que les recettes liées aux conventions de mise à disposition de personnel et à la redevance protection du point de prélèvement. L'ensemble des études et travaux relatifs à la protection de la ressource sont imputés sur ce budget.



Budget DSP Eau

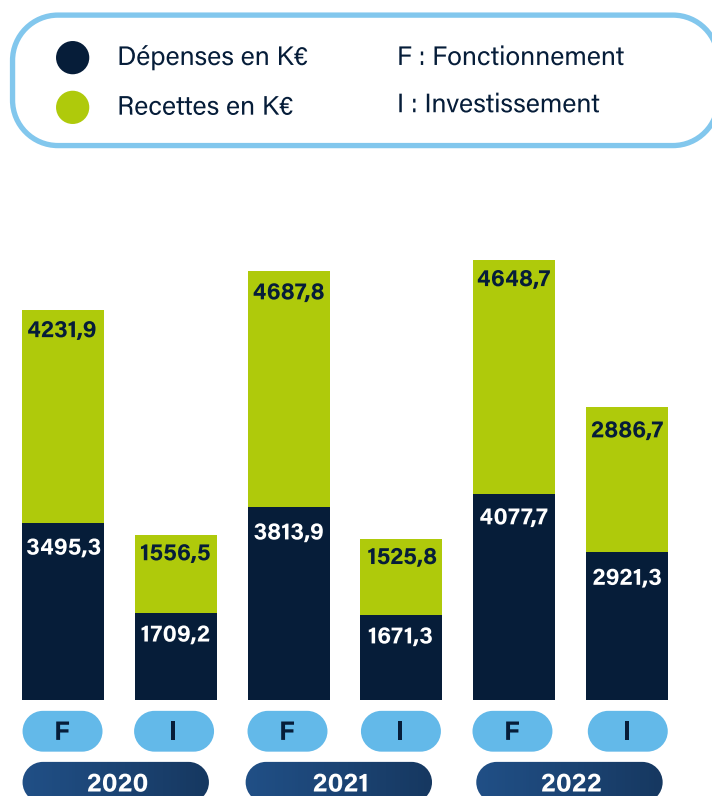
Le budget DSP Eau représente le budget de l'ensemble des commissions territoriales dont le mode de gestion est délégué. Ce budget global est suivi en comptabilité analytique pour les 4 commissions territoriales de Vélines, du Bois de la Côte, du Bassin Ribéracois et de la Vallée de l'Isle. En 2020, la commission territoriale de Périgueux était comptabilisée.



DEPUIS 3 ANS

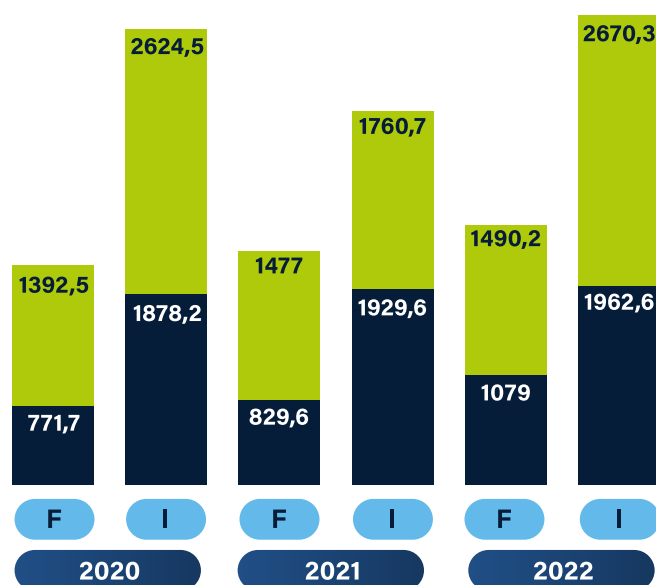
Budget RDE Eau

La commission territoriale RDE 24 est administrée via 2 budgets distincts, un pour le service d'eau potable et un pour le service de l'assainissement. Ces 2 budgets font également l'objet d'un suivi analytique selon 5 secteurs géographiques. Hormis l'ensemble des travaux liés au service, le budget eau potable présente la particularité de porter la totalité des charges de personnel de la régie départementale, un remboursement de crédit étant réalisé entre les 2 budgets.



Budget RDE Assainissement

Le territoire de RDE 24 étant en évolution régulière, son budget assainissement est un accompagnement pour de lourds projets d'investissements (mise en séparatif de réseaux, créations de stations d'épurations...)



MISSION PROTECTION DU POINT DE PRÉLÈVEMENT



Études

Le SMDE 24 mène de nombreuses actions pour la protection de la ressource en eau des 232 captages dont il a la charge. En effet, chaque captage doit disposer d'une Déclaration d'Utilité Publique (DUP) et en dispose déjà le plus souvent. Cette DUP impose un périmètre de protection immédiate (PPI), le plus souvent un périmètre de protection rapprochée (PPR) et parfois un périmètre de protection éloignée (PPE).

Ces périmètres vont être différents en fonction de chaque captage (source, puits, ou forage), puisque la vulnérabilité de chaque ressource est propre à celle-ci. Pour les définir, nous menons des études hydrogéologiques, le plus souvent via des bureaux d'études partenaires et parfois en interne, qui nous permettent de mieux connaître la ressource, son bassin versant et les pressions éventuelles qui s'y trouvent, qu'elles soient en lien avec des pratiques courantes et/ou de potentiels accidents.

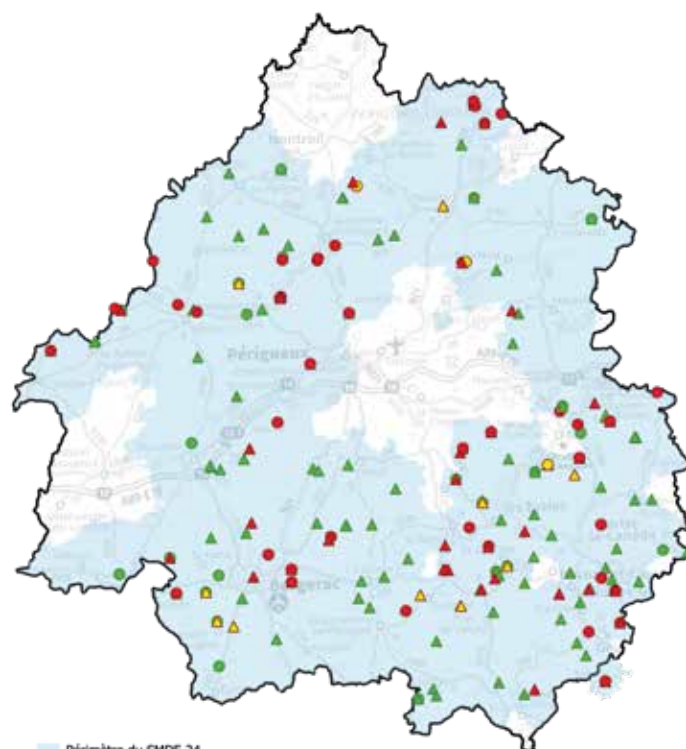
Sur ce dernier point, c'est le PPR qui définit une surface où toute pollution accidentelle mettra de quelques heures à quelques jours pour parvenir au captage.

Pour le définir, nous réalisons le plus souvent un traçage, qui consiste à injecter un colorant en un point naturel donné, et à mesurer en combien de temps et en quelle quantité ce dernier est retrouvé au captage.

Ainsi sa taille et les prescriptions que le PPR comporte sont différentes selon que les temps de circulation de l'eau jusqu'au captage sont plus ou moins rapides, comme pour une rivière (circulation rapide) ou un aquifère poreux (circulation plus lente).

En 2022

- 4 Études DUP achevées
- 9 Travaux de protection achevés
- 4 Traçages réalisés
- 6 Nouvelles études DUP engagées
- 123 Études DUP en cours



- Périmètre du SMDE 24
- Opérations
- Travaux
- ▲ Achevé
- ▲ En cours
- ▲ Réception dans l'année
- Études
- Achevé
- En cours
- Réception dans l'année



Daniel
PARETOUR

//Ingénieur ressource



Guillaume
LORETTE

//Hydrogéologue

//vos contacts

Travaux

Les travaux de protection des captages consistent en la mise en œuvre des prescriptions de la DUP aboutie. Ils doivent servir en grande partie à sécuriser les ouvrages contre les actes malveillants, mais peuvent également avoir un rôle sur la qualité de l'eau, par des travaux de reprise de l'ouvrage de captage lui-même, ou par une meilleure gestion des eaux pluviales par exemple. En 2022, un marché de travaux de plus de 270 000€ a été conclu pour la réhabilitation de 10 sites.

Cette année, dans l'objectif de fédérer nos territoires autour de la ressource, le SMDE 24 a fait réaliser des panneaux de signalisation des captages. L'ensemble de nos collectivités a adhéré à cette démarche.



Zoom Source de Monteluze

Le SMDE 24 a accompagné la ville de Thiviers dans la réponse à un appel à projet de la Région Nouvelle Aquitaine « Nature et Transition ».

Le dossier déposé, en collaboration avec l'Office Français de la Biodiversité, a pour objectif de restaurer la zone humide de 2 hectares située sur le captage d'eau potable de Monteluze.

Le projet proposé s'inscrit dans une réflexion générale qui a pour philosophie la conciliation des enjeux entre la sécurité sanitaire en eau potable et la préservation de la biodiversité.

Le projet a débuté à l'automne 2022 et a permis de girobroyer les 2 hectares de zones humides envahies par les taillis et les arbustes. En parallèle, 16 arbres ont été coupés ou étêtés. Ces travaux doivent permettre de :

- // favoriser la repousse de la strate herbacée et retrouver ainsi la fonctionnalité de la zone humide ;
- // diversifier les habitats sur le site de Monteluze pour un retour progressif d'un maximum d'espèces de faune et de flore ;

Une fois les travaux terminés, des panneaux explicatifs seront mis en place dans l'enceinte du site le long d'un parcours qui pourra accueillir des scolaires.

Avec ce projet, le SMDE s'inscrit encore plus dans une démarche de protection environnementale et de conciliation des enjeux.

Programmes d'Actions Territoriaux

Les captages d'eau potable de Glane (Saint-Jory-Las-Bloux) et de la Valouse (La Coquille) ont été classés prioritaires au niveau national en 2015.

Pour pouvoir maintenir une eau de qualité et en quantité suffisante pour chacun de ses abonnés, le SMDE 24 accompagné de ses partenaires techniques et financiers, s'est engagé depuis 2018 dans la construction de programmes d'actions pour faire évoluer les pratiques de chacun.

Ce travail a permis d'aboutir à deux contrats territoriaux mettant en œuvre un grand nombre d'actions pour les 5 prochaines années.

Parmi les principaux objectifs, une réduction de l'usage des produits phytosanitaires, la couverture des sols jusqu'ici laissés nus l'hiver, la réduction des apports d'azote sur les parcelles, mais aussi le réaménagement d'étangs, la préservation des zones humides, et un bon fonctionnement des assainissements.

Le coût prévisionnel de ces actions est évalué à plus de 5,6 millions d'euros pour le territoire de la Valouse et près de 6 millions d'euros pour le territoire de la source de Glane qui seront pris en charge à environ 50 % par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, 10 % par les organismes partenaires, 5% par la Région Nouvelle Aquitaine, et 5 % par le SMDE 24 (le reste étant à la charge des collectivités ou agriculteurs concernés).



Signatures des contrats territoriaux le 25.11.2022

Le SMDE 24, partenaire du Programme d'Excellence Alimentaire du Bergeracois

La Communauté d'Agglomération de Bergerac (CAB) lance un Plan d'Excellence Alimentaire (PEA) sur son territoire, en y associant un volet Eau potable devant permettre d'améliorer la qualité des eaux sur des captages abandonnés en modifiant les pratiques agricoles localisées sur leurs bassins d'alimentation. Le SMDE 24 s'intègre à cette démarche en apportant son appui technique pour l'évaluation du potentiel de reconquête de chaque captage puis dans la définition de leurs bassin d'alimentation et des sources de pollution s'y trouvant. Cette action doit permettre de soulager l'utilisation des forages profonds, dont l'impact sur les nappes captives se fait sentir depuis longtemps.

Les projets de recherche

Le SMDE 24 s'investit avec plusieurs partenaires nationaux pour contribuer à l'amélioration des connaissances scientifiques. C'est à partir de ces investigations que le SMDE 24 propose une gestion cohérente à l'échelle du département où la disponibilité de l'eau est contrastée.

Aboutissement de deux années de travail au sein du projet ACCES (Accroître les capacités analytiques pour la surveillance des eaux souterraines), le SMDE 24 a coorganisé le 15 mars 2022 avec le BRGM et la Chambre d'Agriculture un colloque national sur l'amélioration de la surveillance de la qualité des eaux souterraines.



Colloque ACCES à Coulounieix-Chamiers le 14.03.2022



Jean-Paul DUBOS

//Président du SMAEP des 2 Rivières

Je suis élu à la tête d'un syndicat local depuis de nombreuses années et j'y ai donc vécu la création du SMDE 24. Pour nous, le transfert des compétences au SMDE 24 est très positif. L'appui technique apporté par les techniciens et la délégation de toute notre comptabilité nous décharge de contraintes qui étaient très lourdes. Le SMDE 24 nous apporte un éclairage tout à fait pertinent sur les travaux que nous devons mener, les investissements à réaliser mais nous restons maîtres des décisions à prendre.

En outre, je trouve vraiment intéressant le projet d'interconnexion entre réseaux de syndicats « voisins » qui nous permettra de mutualiser nos ressources en eau, d'autant plus dans le contexte d'épisodes de sécheresse et de baisse de ressources que nous connaissons actuellement.

Retrouvez la vidéo
du projet ACCES en
scannant ce QR Code :



Le SMDE 24 est également partenaire du projet Eaux-SCARS, avec pour objectif de définir le fonctionnement des aquifères profonds du nord-est du bassin Aquitain, et leur évolution face au changement climatique.

Plus d'infos sur

<https://sigesaqi.brgm.fr/-Projet-Eaux-SCARS->

MISSION DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

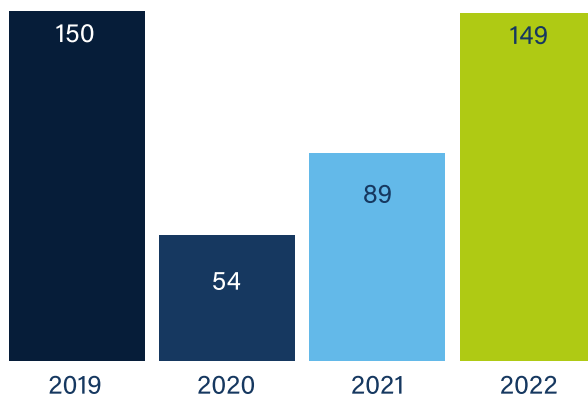
GESTION DE SERVICE PUBLIC

Le SMDE 24 propose à ses syndicats et communes adhérentes une mission DSP / GSP.

La prestation DSP

La prestation DSP pour « Délégation de Service Public » consiste en une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage aux collectivités dans leur procédure de renégociation de contrat d'affermage en eau potable et en assainissement. Ainsi, après un audit technique et financier, le service assiste la collectivité dans toutes les phases de la procédure (conseils aux élus, rédaction du dossier de consultation, analyse des offres, négociation, mise au point du contrat, envoi au contrôle de légalité). Cette mission d'une durée d'environ 1 an représente une étape importante dans la vie de la collectivité car ces contrats sont souvent signés pour des durées longues (en général 12 ans).

Nombre de sites visités avec mise à jour des inventaires



15 Contrats renégociés en 2022





Fabien
CHATAIN



Julien
GUISLAIN

//vos contacts

La prestation GSP

La prestation GSP pour « Gestion de Service Public » consiste en une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage aux collectivités dans le suivi des contrats d'affermages.

Elle implique le suivi et le contrôle des contrats de délégation de service public avec la vérification des engagements contractuels, des indexations de tarifs, des reversements de surtaxes, ou encore l'élaboration annuelle des RPQS (Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service) et leur saisie sur le site de l'Observatoire National des Services Publics d'eau et d'Assainissement (SISPEA), mais également la gestion des conventions de vente en gros, des loyers d'antennes téléphoniques...

Le service réalise également une assistance technique qui consiste à la visite des ouvrages pour le suivi patrimonial et le contrôle des plans de renouvellement ainsi que la rédaction de rapports de visite.



Jean DEMAISON

//Président du SMAEP du Périgord Est

La négociation d'une délégation de service public pour la gestion de la production et de la distribution d'eau potable est une procédure très encadrée qui nécessite de respecter des règles strictes afin de sécuriser les process.

L'appui des équipes spécialisées du SMDE 24 a été indispensable tant pour la partie administrative que technique. Grâce à l'éclairage des experts du SMDE 24, nous avons toutes les cartes en main pour pouvoir comparer les offres et retenir le meilleur candidat. Nous avons pu conduire la procédure en toute confiance, avec une tarification par le SMDE 24 très raisonnable.

En 2022

- 30** Adhérents au service
- 40** Conventions avec les opérateurs
- 57** Contrats de DSP en suivi
- 30** RPQS élaborés

MISSION SECRÉTARIAT GÉNÉRAL EAU POTABLE

Le SMDE 24 propose à ses syndicats adhérents une mission SGEP.

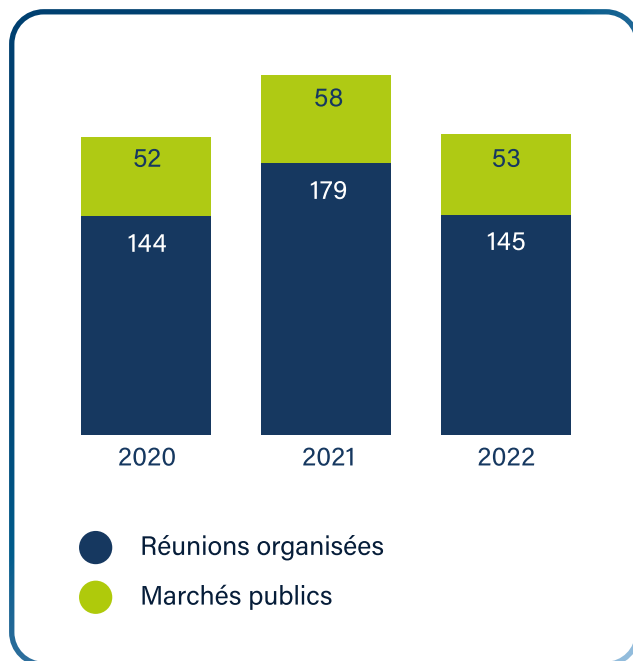
La prestation SGEP pour « Secrétariat Général Eau Potable » consiste en une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour toute la gestion administrative d'une collectivité.

Cela permet à chaque syndicat de ne pas avoir de personnel administratif et de disposer d'un personnel mutualisé et spécialisé.

Ainsi, l'ensemble des convocations des réunions organisées pour les syndicats sont élaborées et envoyées par le secrétariat.

Les délibérations sont rédigées par les services et après signatures des différents Présidents, transmises par voie dématérialisée au contrôle de légalité.

Tous les marchés publics font également l'objet de dématérialisation sur les profils d'acheteurs et sont instruits jusqu'à leur notification finale.



Assemblée générale du SMDE 24 du 15.12.2022



//vos contacts Comptable

Virginie
PUISSANTPatricia
LEBRIATSandrine
FILLEURStéphanie
PONSENARD

//vos contacts Secrétariat / Marché public

Isabelle
RONGIÉRASJulie
VIROLValérie
LACOSTE

Le service comptabilité, pour sa part, doit assurer la gestion financière de 12 budgets.

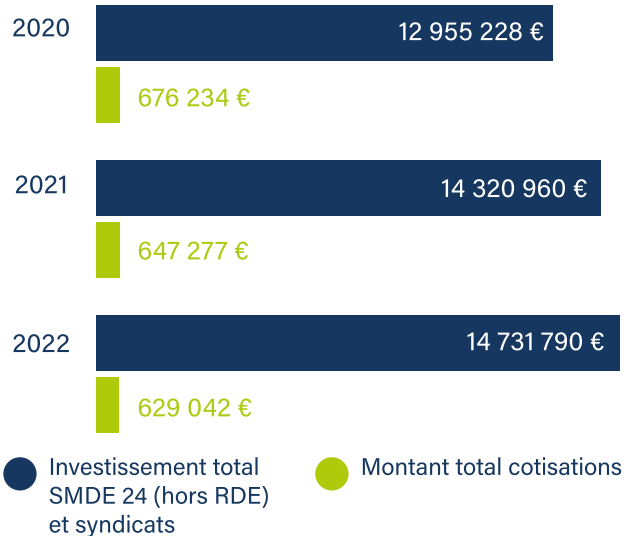
Ainsi, les principales missions sont :

// La préparation des budgets (Rapports d'Orientation Budgétaires, Budgets primitifs et supplémentaires, Décisions modificatives et Comptes administratifs) et des documents associés avant présentation aux élus en assemblée générale ;

// L'exécution budgétaire consistant en la prise en charge comptable des marchés d'études, de travaux, de l'ensemble du mandatement ainsi qu'à l'encaissement des recettes, les déclarations trimestrielles de TVA auprès des services fiscaux, le suivi des contrats d'assurance et des emprunts (consultations préalables, renégociation, souscriptions, paiements), la gestion du patrimoine de chaque Syndicat grâce au suivi des immobilisations et de l'inventaire

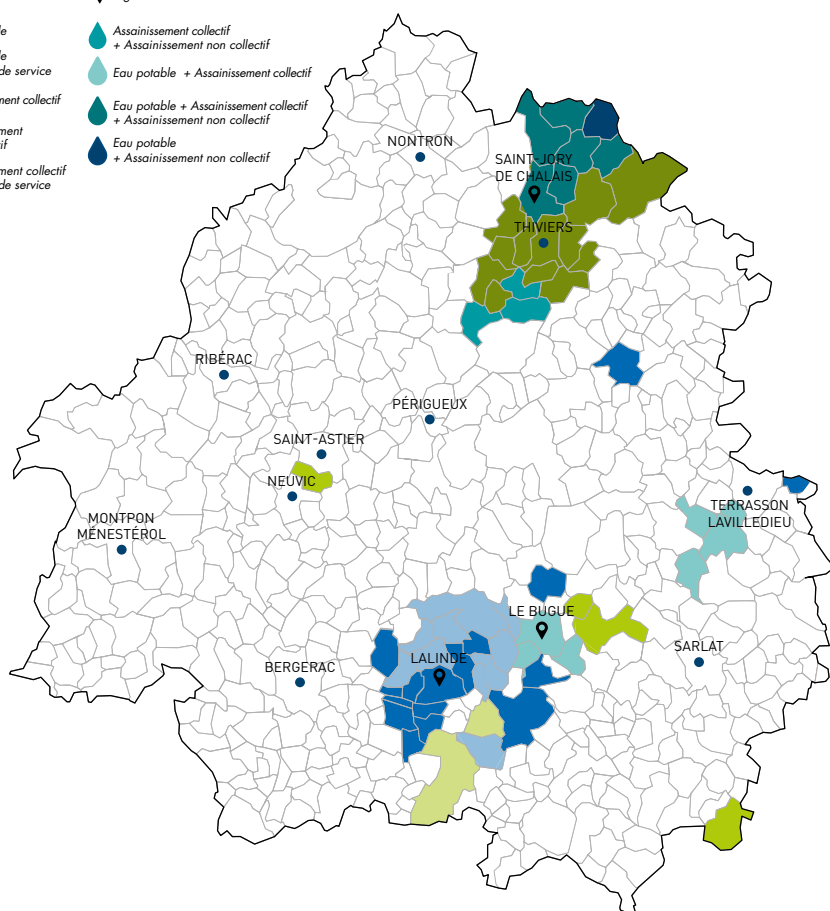
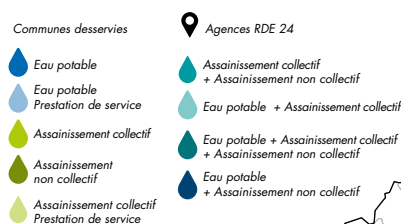
// La gestion des ressources humaines avec plus particulièrement le versement des indemnités aux élus et la gestion des cotisations associées.

Pour l'ensemble de ces missions, les cotisations versées par les syndicats adhérents au SMDE 24 représentent en 2022 4,5 % de la totalité de l'investissement réalisé.



RÉGIE DÉPARTEMENTALE DES EAUX DE LA DORDOGNE :

RDE 24 est la Régie Départementale des Eaux de la Dordogne qui intervient sur l'ensemble des compétences du petit cycle de l'eau. Cela permet une approche globale des enjeux environnementaux. Elle réalise l'exploitation eau et assainissement de 37 communes en eau potable, 18 en assainissement collectif et 21 en assainissement non collectif du SMDE 24, qui ont fait le choix d'un mode de gestion public.



3 CENTRES D'EXPLOITATION

- // Lalinde
- // Le Bugue
- // Saint Jory de Chalais /
La Coquille

3 COMPÉTENCES

- // Eau potable
- // Assainissement collectif
- // Assainissement Non collectif

COMPÉTENCES OPTIONNELLES

- // Entretien des défenses incendies
- // Cartographie

COMPÉTENCE AEP

- 17 000 ABONNÉS
- 2 200 000 M³ facturés
- 1 400 KM de réseau
- 50 ouvrages de production
- 29 stations de reprise
ou de surpression
- 66 réservoirs

COMPÉTENCE

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

- 5 000 Abonnés
- 250 000 M³ facturés
- 110 KM de réseau
- 30 stations d'épuration
- 67 Postes de refoulement

COMPÉTENCE

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

- 6 150 Installations

RDE 24



//votre contact



Mathieu
RAYMOND
//Directeur

Les moyens pour exercer les missions

L'exercice des compétences eau et assainissement nécessitent des moyens humains et matériels bien spécifiques. Ces moyens sont organisés pour assurer la continuité des services avec l'astreinte.

Avec son équipe de 32 agents, RDE 24 dispose des compétences techniques spécifiques en matière :

//D'eau potable (hydrauliques, process de traitement, travaux, recherche de fuites, relève des compteurs...)

//D'assainissement collectif (process de traitement, règlementaire, travaux, hydrocurage...)

//D'assainissement non collectif

//De suivi et d'entretien de la défense incendie (pose de poteaux, entretiens, mesures de débit...)

RDE 24 a développé des compétences support et communes aux différentes activités :

//Cartographie (SIG)

//Automatisme et supervision

//Mise en place et gestion des bases de données,

//Travaux de terrassement (réparations, travaux neufs...)

//Gestion des relations avec les abonnés (facturation, accueil...)

//Assistance à maîtrise d'ouvrage (conduite d'opération, demande de subventions...)

//Développement d'applications métier (ouvrages, travaux, DECI...)

RDE 24 dispose également de compétences générales

//Comptabilité (ingénierie financière...)

//Ressources humaines (paies, déclarations...)

//Commande publique (mise en place et exécution des marchés...)

//Veille règlementaire

//Suivi du parc informatique



Laurent PEREA

//Président de la Commission Territoriale RDE 24 - Président du conseil d'exploitation

La Régie Départementale des Eaux permet aux élus de disposer d'un véritable outil de gestion publique de l'eau et de l'assainissement. RDE 24 offre une gestion alternative dégagée de tout intérêt financier avec pour seule préoccupation le service aux abonnés. Depuis 2017 nous avons démontré que RDE 24 avait la capacité de répondre aux besoins des collectivités de Dordogne en conciliant la gouvernance locale, le service de proximité et la transparence de gestion. Les enjeux environnementaux qui nous attendent nécessitent une gestion intégrée telle que RDE 24 le fait.

Les exploitations

Parfaitement conscient des enjeux environnementaux et sanitaires relatifs au petit cycle de l'eau, RDE 24 s'est fixée les priorités suivantes :

Eau Potable - Performances sur la qualité de l'eau produite

//Construction de stations de traitement :

- Construction en régie d'un pilote de traitement de l'Esa et Oxa Metolachlore par charbon actif en grain à Saint-Priest-les-Fougères
- Réhabilitation en régie des filtres de reminéralisation de la station de Miallet



Station de Saint-Priest-les-Fougères

- Réalisation d'un forage sur la commune du Bugue.

//Équipement de 98 % des points de productions, d'analyseurs en continu (chlore, turbidité...)

Eau Potable - Performance des réseaux

// Forte diminution des pertes en eau malgré l'évolution du périmètre exploité

// Progression du taux de renouvellement des canalisations.

Assainissement collectif

// Mise en service de la nouvelle STEP du Bugue (5000 EH).
Filière boue activée

// Mise en service de la nouvelle STEP de Sireuil (120 EH).
Filière compacte de culture fixée.

Assainissement non collectif

// 402 contrôles de bon fonctionnement

// 54 contrôles d'exécution

// 212 contrôles de ventes



Rémi GAYOUT

// Adjoint à la Mairie de Firbeix,
Vice Président au Conseil d'Exploitation de RDE 24

Grâce à RDE 24, nous avons modernisé nos installations d'eau potable et d'assainissement avec la construction de stations neuves.

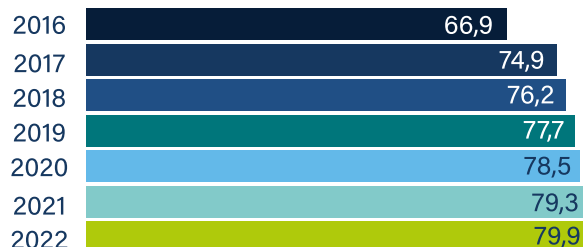
Avec des communes voisines adhérentes à la régie, nous avons sécurisé notre alimentation en eau potable via 3 interconnexions.

Avec les multiples compétences de la régie, nous avons amélioré les rendements. Nous avons accès à un service d'astreinte efficace et à un ensemble d'outils modernes que nous partageons entre adhérents de RDE 24.

RDE 24 nous apporte une expertise professionnelle avec un service de proximité disponible et performant.

En tant qu'élus, nous gardons la maîtrise de la politique de l'eau et nous sommes acteurs des décisions prises sur notre territoire.

Rendement (%)



Taux de renouvellement des canalisations (%)



Inauguration de la station d'épuration du Bugue le 07.10.2022



Sobriété énergétique

Dans le contexte actuel et pour rejoindre la dynamique de sobriété impulsée par le gouvernement, RDE 24 s'engage pour modifier sa consommation énergétique, que ce soit par la mise en place d'équipements plus efficaces (variateurs) ou par l'étude de solutions de production photovoltaïques sur ses sites.

LES COMMISSIONS TERRITORIALES EN GESTION DÉLÉGUÉE

CT VALLÉE DE L'ISLE

AGUR exploitant

7 communes

1400 abonnés

460 000 m³ produits

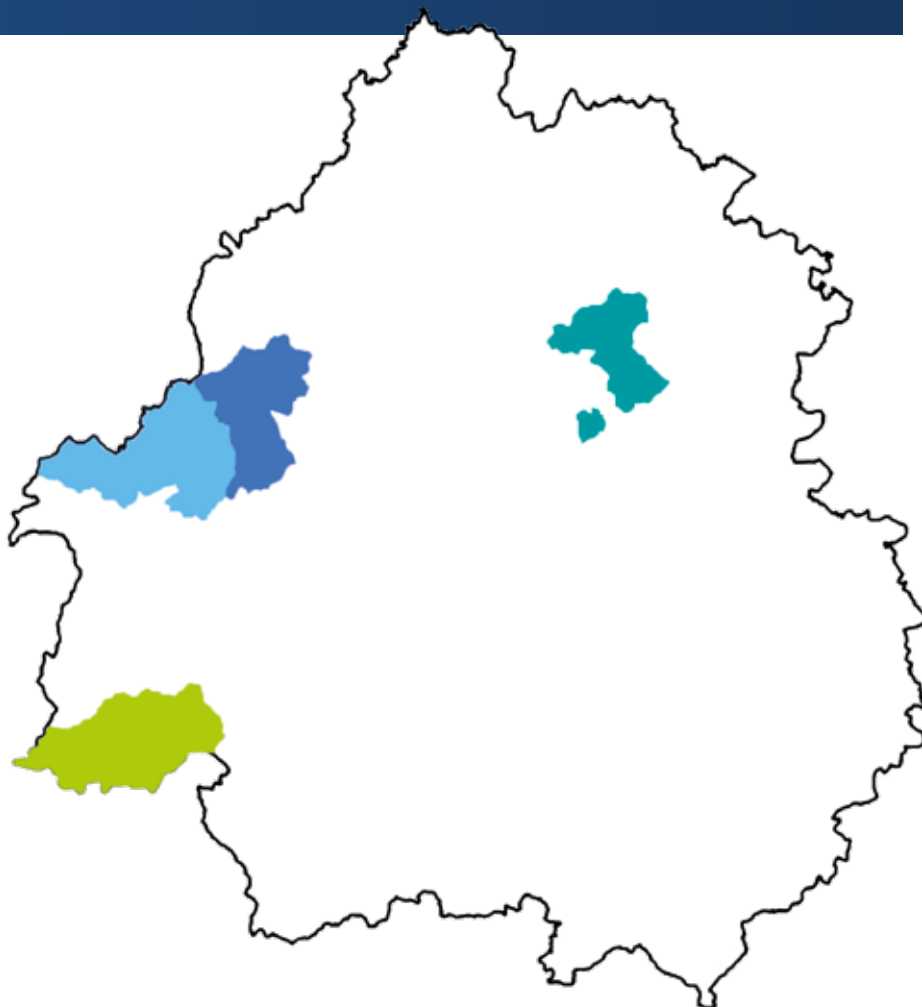
132 000 m³ facturés

131 KM linéaire de réseau

88,7 % rendement réseau
(indicateur P104.3)

0,80 % renouvellement moyen de
canalisation (indicateur P107.2)

0.1 KM linéaire de canalisation
renouvelé



CT DU BASSIN RIBÉRACOIS

SOGEDO / SAUR exploitant

10 communes

5000 abonnés

614 000 m³ produits

475 000 m³ facturés

352 KM linéaire de réseau

79,6 % rendement réseau
(indicateur P104.3)

0,83 % renouvellement moyen de
canalisation (indicateur P107.2)

2,5 KM linéaire de canalisation
renouvelé

CT DU BOIS DE LA CÔTE

SAUR exploitant

9 communes

2900 abonnés

375 000 m³ produits

267 000 m³ facturés

314 KM linéaire de réseau

80,4 % rendement réseau
(indicateur P104.3)

0,57 % renouvellement moyen de
canalisation (indicateur P107.2)

2.1 KM linéaire de canalisation
renouvelé

CT VÉLINES

SUEZ exploitant

15 communes

6600 abonnés

1 541 000 m³ produits

1 054 000 m³ facturés

449 KM linéaire de réseau

70,1 % rendement réseau
(indicateur P104.3)

0,77 % renouvellement moyen de
canalisation (indicateur P107.2)

0.5 KM linéaire de canalisation
renouvelé

MISSION ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE /AMO

CVM

En 2022, l'ARS Nouvelle Aquitaine a demandé aux syndicats d'eau potable de mettre en place un plan de gestion des Chlorures de Vinyle Monomères (CVM) à l'échelle de leurs territoires en application de l'instruction n°DGS/EA4/2020/67 du 29 avril 2020.

Ce plan passe par :

- // la réalisation d'un inventaire des secteurs à risques ;
- // une campagne de prélèvements et d'analyses pour évaluer spatialement les concentrations en CVM dans les réseaux ;
- // la proposition d'actions avec leurs priorisations sur les zones les plus sensibles, selon un calendrier défini ;
- // l'évaluation de l'efficacité des actions mises en oeuvre.

Le Syndicat Mixte des Eaux de la Dordogne (SMDE 24) s'est ainsi investi dans l'organisation des campagnes de mesure CVM et leur interprétation, avec création d'un outil cartographique sur plus de 588 points de contrôle.

Suivi de chantier

S'appuyant sur sa compétence technique et sa connaissance fine du territoire et des installations, le SMDE 24 assure l'assistance à maîtrise d'ouvrage lors du suivi de nombreux chantiers, notamment sur la création de forages, les diagnostics décennaux de forages, ou encore la réhabilitation de stations de production.

Etude diagnostique / schéma directeur

Afin de faire face aux enjeux futurs d'approvisionnement en eau potable, le SMDE 24 assiste ses syndicats adhérents pour une définition ainsi qu'une planification à court, moyen et long terme de leurs investissements.

En 2022, deux syndicats ont fait l'objet d'une telle assistance.



Guy DUPUY

//Président de la
Commission Territoriale
du Bassin Ribéracois

Le fonctionnement en Commission Territoriale nous permet de bénéficier de toutes les compétences et de l'appui technique du SMDE 24, tout en restant maîtres de nos décisions sur le prix de l'eau ou les travaux à engager.

Dans le cadre d'un projet de forage, le SMDE 24 a piloté l'ensemble des

demandes de subvention. Les équipes du SMDE 24 ont également assuré la relation et la supervision du bureau d'études puis la maîtrise d'œuvre des travaux. Cela nous a permis de nous décharger de la procédure administrative et des éléments trop techniques pour nous concentrer sur la finalité du projet.



PGSSE

La Directive Cadre Européenne relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine (EDCH) n°2020/2184 du 16 décembre 2020 a rendu la démarche de mise en œuvre des PGSSE (Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux) obligatoire.

Cette dernière vient d'être traduite en droit français par l'Ordonnance n° 2022-1611 du 22 décembre 2022 relative à l'accès et à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine et ses arrêtés et décrets d'applications.

Cette démarche consiste en un recensement des dangers et des événements dangereux pour la santé humaine liés au système de distribution en eau potable (enjeux qualitatifs), mais doit aussi tenir compte des risques liés au changement climatique et aux fuites sur les réseaux (enjeux quantitatifs) et proposer la mise en place des mesures de gestion adaptées.

Le SMDE 24 a anticipé et accompagné ses syndicats dans l'élaboration de telles procédures. Un PGSSE est déjà élaboré et en cours de déploiement, alors que 5 autres sont actuellement en cours.

Marché de maîtrise d'oeuvre MOE

Le SMDE 24 assiste ses syndicats adhérents dans la réalisation de leurs programmes de travaux par une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour la consultation et le recrutement d'un maître d'œuvre. Tous les syndicats disposent d'un ou plusieurs maîtres d'œuvre.

Demandes de subvention

Le SMDE 24, par sa veille et ses partenariats avec les organismes financeurs, accompagne ses syndicats adhérents dans leurs demandes de subventions.

Ainsi, dans le cadre du Plan France Relance, près de 2 861 031 € de subventions ont été obtenues pour de nombreuses opérations de renouvellement de canalisations ou de réhabilitation de stations d'épurations.





SMDE 24

Syndicat Mixte Des Eaux
de la Dordogne

J'♥ MON TERRITOIRE
Je préserve mon eau !

RAPPORT ANNUEL 2022

SMDE 24 Syndicat Mixte des Eaux de la Dordogne

Boulevard Henri Jacquement

24430 Marsac-sur-l'Isle

05 53 46 40 40

www.smde24.fr

Rapport d'activité présenté par Marc MATTERA,
Président du SMDE 24

Rédaction : SMDE 24

Création graphique et mise en page : ADEKOI

Impression : SIPAP OUDIN

Rapport tenu à la disposition du public, adressé
aux collectivités adhérentes du SMDE 24 et
téléchargeable sur le site www.smde24.fr

Rapport établi conformément à la loi n°95-101
du 2 février 1995, dite loi Barnier et au décret
d'application n°2015-1827 du 30 décembre 2015

NOUS CONTACTER

 05 53 46 40 40

 contact@smde24.fr

 www.smde24.fr

EN CAS D'URGENCE, ASTREINTE 24/24 : 07 87 78 45 27

NOS PARTENAIRES



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**



Dordogne
PÉRIGORD
LE DÉPARTEMENT dordogne.fr



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Union
Liberté
Égalité



eau
GRAND-AQUITAINE



FRANCE
EAU PUBLIQUE



SERVICES PUBLICS LOCAUX
DE L'ÉNERGIE, DE L'EAU,
DE L'ENVIRONNEMENT ET
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS



Agence Régionale de Santé
Nouvelle-Aquitaine